



LA DAP RECIDIVE...

Le projet de loi relatif à l'exécution des peines que nous dénonçons pour l'idéologie qui le sous-tend et les choix de société qu'il implique - le choix du tout carcéral, des prisons déshumanisées et des logiques sécuritaires - apparaît comme un fait acquis pour l'administration pénitentiaire !

En effet, non content de décrire ce projet de loi comme « ambitieux » dans ses vœux aux personnels, le Directeur de l'administration pénitentiaire (DAP) avait porté à l'ordre du jour du Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire, qui devait se tenir le 23 janvier 2012, un « point d'information » sur ce projet de loi aux organisations professionnelles représentatives.

La CGT Pénitentiaire, consternée par de telles méthodes, n'a pas manqué d'interpeler le DAP dans un courrier rendu public, sur son manque de réserve sur un tel sujet alors même que les travaux du Sénat n'ont pas encore débuté.

Le CTAP fait l'objet d'un report à une date ultérieure mais une réunion d'information sur le projet de loi 4001 est maintenue !

L'administration pénitentiaire ne nous fera pas croire que ce type d'information peut relever de leur souci du dialogue social. Rappelons que ce projet de loi - contrairement à celui qui a abouti à la loi Pénitentiaire - n'a fait l'objet d'aucune concertation des professionnels concernés, des syndicats qui les représentent ou des organisations et associations de la société civile.

La procédure accélérée ne doit pas aller assez vite au goût de l'administration pénitentiaire qui entend vendre ce projet aux organisations syndicales.

La DAP serait-elle dans les « starting-blocks » pour la course aux signatures des PPP (Partenariats Publics Privés) dont le modèle économique est largement contestable, qui hypothéqueront l'avenir et les budgets de façon irrémédiable, pour les restructurations de ses établissements et de ses services, ou pour encore cacher l'imposture de ses prétendues méthodes « expérimentées soit disant avec succès » comme le Diagnostic à visée criminologique (DAVC) ?

La réserve et le respect des règles républicaines et démocratiques ne sont pas de mise au sein de cette administration.

La propagande électoraliste est en marche au sein même de l'administration pénitentiaire.

Montreuil, le 20 janvier 2012